

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 décembre 2017

### DELIBERATION N° : 20171212\_6

**OBJET** : Appel à projet PNA  
(programme national pour l'alimentation)  
2017-2018  
Approbation du plan de financement

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

**27 DEC. 2017**

Nombre des conseillers en exercice :  
**39**

Présents : 26  
Procuration : 7  
Votants : 33  
Abstention : 0  
Exprimés : 33

L'élu(e) délégué(e)

Le Maire

  
  
**Christian LANDRY**

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

#### Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François

#### Représentés

LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose Andrée  
KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian  
LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis  
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par LEBRETON Patrick  
BOYER Julie représentée par HUET Marie Josée  
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda  
FONTAINE Olivier représenté par GUEZELLO Alin

#### Absents

HOAREAU Jeannick ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur HOAREAU Sylvain, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

# Séance du 12 décembre 2017



**DÉLIBÉRATION N° :** 20171212\_6

**OBJET :**

**Appel à projet PNA  
(programme national  
pour l'alimentation)  
2017-2018  
Approbation du plan  
de financement**

## **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

### **Le Maire expose :**

La commune de Saint-Joseph est impliquée depuis plus de 4 ans dans une politique de prévention du gaspillage alimentaire au sein de la restauration scolaire. De par son engagement depuis plusieurs années, de la dynamique et de l'implication des partenaires, la Ville souhaite s'inscrire dans l'appel à projet PNA 2017-2018 «pour une démarche territoriale de prévention du gaspillage alimentaire au sein de la restauration scolaire», afin de consolider encore plus et dans la durée ses actions de prévention en la globalisant.

En effet, près de 4 800 enfants déjeunent au restaurant scolaire tous les jours, soit plus de 633 600 repas/an. Le diagnostic a mis en avant un quantitatif de déchets qu'il est nécessaire de revoir à la baisse. L'estimatif réalisé a mis en avant que près de 30% de repas produits n'étaient pas consommés et se retrouvaient à la poubelle. Cela pose des questions : les enfants sont-ils suffisamment sensibilisés à une alimentation équilibrée? La production est elle confectionnée de manière rationnelle? Les repas sont ils adaptés? Le public est il suffisamment averti quant au gaspillage? Le personnel est il bien informé? Les actions sont elles pertinentes? Comment optimiser nos dépenses liées à l'alimentation en restauration scolaire? Comment limiter les déchets alimentaires? ....

Notre postulat est que la prévention du gaspillage alimentaire nécessite d'agir à tous les niveaux : tant sur le plan gustatif que sur la connaissance d'une alimentation équilibrée, ou encore sur la valorisation des déchets....Le public doit être pleinement informé (sur les conditions d'une alimentation équilibrée) afin d'opérer des choix judicieux quant à son alimentation et éviter le gaspillage. Toutefois si il y a du gaspillage, la valorisation des déchets doit être un axe à mettre en œuvre.

Ainsi, notre projet se décline à 3 niveaux : *tout d'abord*, il vise à développer, dans le cadre de la politique de lutte contre le gaspillage alimentaire, un logiciel spécifique qui permette de mieux comprendre et suivre l'ensemble des processus de production et de consommation et de disposer de données fiables qui vont permettre de mieux connaître les circuits, les particularités, pour in fine optimiser la production, la consommation et réduire les déchets.

En parallèle, cela nécessite de continuer à mener des actions de prévention quant à un équilibre nutritionnel et des actions communication sur tous les aspects liés à la valorisation des déchets. De plus, des actions seront menées afin de réduire les emballages mais aussi de compacter ceux qui seraient utilisés, dans un objectif de valorisation. L'information pour une alimentation équilibrée est un axe essentiel qui sera déployé. Si les consommateurs sont mal ou peu informés, sensibilisés, les autres actions bien qu'indispensables seront vaines, inefficaces.

Ainsi des actions de communications sur différents types de supports seront réalisées. On s'appuiera, entre autre, sur les jeunes engagés sur des missions de service civique, sur les animateurs du PEDT en interne, mais également sur le partenariat privilégié avec l'éducation nationale.

Enfin, convaincus que malgré toutes les mesures qui pourraient être prises afin de limiter les déchets, des actions de valorisation des déchets ne seront pas dissociées du projet. La commune dispose déjà de composteurs, sans doute mal agencés et trop souvent pas assez utilisés. Ceux ci seront repensés, optimisés et remis en service, et si besoin acquérir de nouveaux bio composteurs.

La Ville a l'ambition de s'inscrire dans une démarche de coopération territoriale alimentaire, lisible (de la production des repas jusqu'à la valorisation des déchets) qui associe les enfants, les familles, le personnel de la restauration et nos partenaires .

Le projet qui sera développé consolidera la dynamique territoriale. Au delà des contacts qui existent déjà, des temps de rencontres collectives seront privilégiés une à deux fois par an. Cela permet d'une part de mieux se connaître, de connaître les actions engagées, de développer une culture commune, de coordonner et d'ajuster des actions partenariales et leurs évolutions. De plus, la commune appartient à une communauté d'agglomération qui développe depuis 6 ans son plan local de prévention des déchets, ainsi que d'un PCAET. Nous avons une charte agricole communale signée depuis 2007 avec la chambre d'agriculture pour 15 ans. Ces dispositifs nous offrent la possibilité de nous inscrire dans un environnement plus global.

A l'issue des deux années, la Ville souhaiterait :

- disposer d'informations fiabilisées (données informatisées et traitées) ;
- réaliser des outils de suivi réalistes ;
- décliner une méthodologie qui permette une coordination territoriale pour une meilleure gestion du gaspillage alimentaire, grâce à une meilleure connaissance des producteurs locaux, des marchés, de la production, de la consommation et de la valorisation des déchets.

Le projet a pour but de formaliser une démarche globale autour de trois axes, en développant un outil informatique construit sur les besoins identifiés, en valorisant les déchets et en communiquant à travers différents supports autour de la prévention du gaspillage

Afin de mettre en œuvre ce projet, les dépenses externalisées et le plan de financement prévisionnel sont établis comme suit :

**a) Dépenses prévisionnelles externalisées faisant l'objet d'une facturation**

Nature des dépenses	Montant prévu HT (€)	Montant prévu TTC (€)
1) Développement d'une application / logiciel en open source (pouvant être téléchargée par d'autres communes par la suite)	35 000,00	37 975,00
2) Réalisation de supports	25 000,00	27 125,00
3) Acquisition de broyeurs, compacteurs	40 000,00	43 400,00
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>100 000,00</b>	<b>108 500,00</b>

**b) Plan de financement prévisionnel**

	Financier	Montant (€)	% du total
Financiers publics	Appel à projets du PNA 2017-2018	45 100,00	41,60%
	Autres subvention Etat DGAL	10 000,00	9,20%
	ADEME	10 000,00	9,20%
Autofinancement	Autofinancement HT	43 400,00	40,00%
<b>Total général</b>		<b>108 500,00</b>	

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant l'appel à projet PNA 2017-2018 ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°6,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Présents : 26**

**Représentés : 7**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel concernant l'appel à projet PNA (programme national pour l'alimentation) 2017-2018.

	Financier	Montant (€)	% du total
Financeurs publics	Appel à projets du PNA 2017-2018	45 100,00	41,60%
	Autres subvention Etat DGAL	10 000,00	9,20%
	ADEME	10 000,00	9,20%
Autofinancement	Autofinancement HT	43 400,00	40,00%
<b>Total général</b>		<b>108 500,00</b>	

**Article 2.-**

**AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :  
Et publication ou notification  
Du :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire



L'élu(e) délégué(e)

**Christian LANDRY**

Envoyé en préfecture le 27/12/2017

Reçu en préfecture le 27/12/2017

Affiché le 27/12/2017 

ID : 974-219740123-20171212-DCM20171212\_6-DE